

CALENDRIER DE FORMATION 2022-2023

"Donnez-vous la chance de réussir"

Catégories

01

TRONC COMMUN AAMTI

05

CYCLE FISCALITÉ

02

AVOCAT EN VENTE FORCÉE

06

BIENS RURAUX

03

COACH ACTION

07

CYCLE PATRIMOINE

04

CYCLE COMMUNICATION

08

AUTRES FORMATIONS
QUALIFIANTES

TRONC COMMUN AAMTI

	FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)	DATE ET HEURE	FORMATEURS
1	Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières	Vendredi 16 septembre 2022 9h00 - 18h00	Maître Michel Vauthier
2	Expertise immobilière : la juste valeur du bien	Lundi 3 octobre 2022 9h00 - 18h00	Maître André Cattan
3	Les bases de rédaction d'un avant-contrat	Vendredi 18 novembre 2022 9h00 - 18h00	Maître Imrane Omarjee
4	Initiation à la fiscalité immobilière module 1	Vendredi 10 Décembre 2021 de 9h30 à 18h30	Maître Homam Royai
5	Art et techniques de la communication et de la négociation	Vendredi 13 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Hirbod Deghani Azar
6	Fiscalité immobilière module 2	Vendredi 18 Mars 2022 de 9h30 à 18h30	Maître Homam Royai
7	Expertise immobilière : la juste valeur du bien	Lundi 6 mars 2023 9h00 - 18h00	Maître André Cattan
8	Déontologie et réglementation de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières	Mercredi 14 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Michel Vauthier
9	Médiation en droit immobilier et Examen de fin de cycle de formation	Vendredi 23 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Angela ALBERT

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à paris**

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

AVOCAT EN VENTE FORCÉE

Cycle dispensé par Maître Josiane Oleotto-Guey et Maître Florent Bacle

	FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)	DATE ET HEURE	PLUS D'INFORMATION
1	La saisie immobilière : du commandement au jugement d'orientation	Vendredi 23 septembre 2022 9h00 - 18h00	Plus d'informations, programme et inscriptions
2	Du jugement d'orientation à la distribution du prix	Vendredi 21 octobre 2022 9h00 - 18h00	Plus d'informations, programme et inscriptions
3	Comment éviter la vente de l'immeuble à la barre ? La vente de gré à gré et la vente amiable	Vendredi 2 décembre 2022 9h00 - 18h00	Plus d'informations, programme et inscriptions
4	Le rôle de l'avocat mandataire en transactions immobilières dans les ventes forcées	Vendredi 27 janvier 2023 9h00 - 13h15	Plus d'informations, programme et inscriptions
5	La licitation	Vendredi 24 mars 2023 14h00 - 18h15	Plus d'informations, programme et inscriptions
6	Pratique des ventes forcées + Examen et Pot de fin de cycle	Vendredi 2 juin 2023 9h00 - 18h15	Plus d'informations, programme et inscriptions

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à paris**

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

COACH ACTION

2022-2023

CYCLE DISPENSÉ PAR MONSIEUR YVES PÉDELABAT
ET MAÎTRE MICHEL VAUTHIER

Vous êtes motivé et engagé, inscrivez-vous au "Coach Action".

Nous vous proposons un suivi personnalisé, de l'entraide avec des ateliers par groupes de 8 personnes avec des travaux précis et individualisé à réaliser.

L'objectif de cet atelier personnalisé est de permettre aux Avocats qui se sont formés de passer à l'action et de concrétiser leur premier mandat.

Toutes les dates seront fixées d'un commun accord avec le groupe de 8 personnes.

Inscription au plus tard le 10 septembre 2021.

Visioconférence et/ou présentiel à paris**

****Dates susceptibles d'être modifiées***

** Selon les conditions sanitaires

CYCLE PATRIMOINE

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Expertise immobilière : la juste valeur du bien

Lundi 3 octobre
2022
9h00 - 18h00

Maître André Cattan

2

Responsabilité et assurance des constructeurs
Initiation

Mercredi 23
novembre 2022
9h00 - 13h15

Maître Michel Vauthier

3

Valorisation des exploitations agricoles

Vendredi 7 octobre
2022
9h00 - 18h00

Maître Benard Mandeville

4

Valoriser votre patrimoine en optimisant votre
fiscalité/Initiation

Vendredi 18 Mars
2022 de 9h30 à
18h30

Maître Homam Royai

5

Fiscalité immobilière module 2

Vendredi 18 Mars
2022 de 9h30 à
18h30

Maître Homam Royai

6

Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité

Jeudi 23 mars
2023
9h00 - 13h00

Maître Benard Mandeville

7

Réservé aux avocats uniquement : Construisez votre
patrimoine en optimisant votre fiscalité

Vendredi 20 Mai 2022
de 9h00 à 13h00

Maître Homam Royai

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à paris**

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

BIENS RURAUX

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1	Valorisation des exploitations agricoles	Vendredi 7 octobre 2022 9h00 - 18h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
2	Fiscalité des biens ruraux	Lundi 14 novembre 2022 9h00 - 18h00	Maître Guy GERVAIS
3	Biens ruraux et environnement	Mercredi 7 décembre 2022 9h00 - 13h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
4	*A VENIR	Mercredi 18 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
5	Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité	Jedi 23 mars 2023 9h00 - 13h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
6	*A VENIR	Mercredi 24 mai 2023 9h30 - 18h30	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE
7	*A VENIR	Vendredi 30 juin 2023 9h00 - 18h00	Maître Bernard MANDEVILLE et Maître Eve AUBISSE

Plus d'informations, programme et inscriptions

[Visioconférence et/ou présentiel à paris**](#)

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

CYCLE FISCALITÉ

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Fiscalité immobilière module 1
Initiation

Vendredi 10
Décembre 2021 de
9h30 à 18h30

Maître Homam Royai

2

Valoriser votre patrimoine en optimisant votre
fiscalité/Initiation

Mercredi 2 Février
2022 de 9h00 à
13h00

Maître Homam Royai

3

Fiscalité immobilière module 2

Vendredi 18 Mars
2022 de 9h30 à
18h30

Maître Homam Royai

4

Droit de préemption de la SAFER, principes et réalité

Jeudi 23 mars
2023
9h00 - 13h00

Maître Benard Mandeville

5

Réservé aux avocats uniquement : Construisez votre
patrimoine en optimisant votre fiscalité

Vendredi 20 Mai 2022
de 9h00 à 13h00

Maître Homam Royai

6

Fiscalité immobilière internationale

*A VENIR

Maître André Slatkin

Plus d'informations, programme et inscriptions

[Visioconférence et/ou présentiel à paris**](#)

***Dates susceptibles d'être modifiées**

** Selon les conditions sanitaires

CYCLE COMMUNICATION

	FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)	DATE ET HEURE	FORMATEURS
1	Art et techniques de la communication et de la négociation	Vendredi 13 janvier 2023 9h00 - 18h00	Maître Hirbod Deghani Azar
2	Théorie de l'information et pratique de la communication	*A VENIR	Madame Céline Berrard Bondoux et Maître Michel Vauthier

Plus d'informations, programme et inscriptions

*Visioconférence et/ou présentiel à paris***

****Dates susceptibles d'être modifiées***

**** Selon les conditions sanitaires**

AUTRES FORMATIONS

FORMATION (cliquez sur l'intitulé pour connaître le programme)

DATE ET HEURE

FORMATEURS

1

Responsabilité et assurance des constructeurs
Initiation

*Mercredi 23
novembre 2022
9h00 - 13h15*

Maître Michel Vauthier

2

Fonds de commerces et baux commerciaux

**A VENIR*

Maître Dominique Lebrun

3

Les modalités de session d'un lot de copropriété

**A VENIR*

Maître Bertault

Plus d'informations, programme et inscriptions

Visioconférence et/ou présentiel à paris**

****Dates susceptibles d'être modifiées***

** Selon les conditions sanitaires



TARIFS

Tarifs pour une formation d'une journée

Tarif adhérents AAMTI : **414,00 € TTC**
(345,00€ HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : **511,00 € TTC**
(425,83€ HT - 20% TVA)

Tarifs pour une formation d'une demi-journée

Tarif adhérents AAMTI : **207,00 € TTC**
(188,18€ HT - 20%TVA)

Tarif non-adhérents : **255,05 € TTC**
(231,86€ HT - 20% TVA)

PRISE EN CHARGE

La formation entre dans le cadre de la formation continue obligatoire des avocats pour 8 heures ou 4 heures 15 et est éligible à la prise en charge par le **FIF-PL et l'OPCO**.



En votre qualité de chef d'entreprise, vous bénéficiez également d'un crédit d'impôt égal à deux fois le taux horaire du SMIC au 31.12.2022 multiplié par le nombre d'heures de formation, soit 21,14€ X Nombre d'heure dans la limite de 40h, soit 40X 21,14 = 845,60 € par an.